



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 85145

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de M. le ministre de l'éducation nationale les informations suivantes : A la date du 1er juillet 2010, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle. Compte tenu de l'annonce d'un prochain remaniement ministériel, il conviendrait que la réponse soit fournie dans le délai prévu par le Règlement de l'Assemblée nationale, à savoir un mois.

Texte de la réponse

À la date du 1er juillet 2010, pour l'ensemble des membres du cabinet de M. Luc Chatel, la moyenne des trois rémunérations les plus élevées (primes et indemnités comprises) s'élevait, sur une base annuelle, à 152 484 EUR (montant net). À cette même date, la moyenne des trois rémunérations les moins élevées (primes et indemnités comprises) s'élevait, sur une base annuelle, à 35 838,68 EUR (montant net).

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85145

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8245

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10900